

Les grandes étapes d'une opération d'aménagement foncier en cas d'E.C.A.I.R / E.C.A.I.F dans un périmètre d'aménagement foncier

Une ou plusieurs communes souhaitant réaliser une opération d'aménagement foncier sur tout ou partie de leur territoire demandent par délibération(s) l'**institution** d'une C.C.A.F ou C.I.A.F au Département .

Dans le cas d'un E.C.A.I.R / E.C.A.I.F, le rôle de la C.C.A.F est plus limité au profit de celui de la C.D.A.F

